

Déclaration des élus SNES-FSU

La CAPA d'avancement d'échelon est l'occasion pour nous de parler de salaire. En effet, les politiques salariales menées dans la fonction publique actuellement entraînent de jour en jour les agents dans une spirale permanente de dévalorisation et de déclassement. Cette année encore, la décision de ne pas revaloriser la rémunération des fonctionnaires comme c'est le cas depuis 4 ans maintenant, via le gel de la valeur du point d'indice, conduira, à nouveau, inéluctablement à la dégradation de leur rémunération. Les enseignants, en particulier, n'ont plus connu de véritable revalorisation depuis plus de 20 ans et, depuis 2000, ils ont perdu près de 13 % de leur pouvoir d'achat. La réforme des retraites et l'augmentation de la TVA ne vont pas arranger la situation. Ce n'est pas en continuant sur cette voie que le gouvernement pourra endiguer la crise du recrutement dans nos professions.

Nos ministres, si friands de comparaisons internationales, se gardent bien, en matière de rémunération, d'indiquer que le salaire des enseignants français ne représente que 83% du salaire moyen d'un enseignant de l'Union européenne, que la France se situe au 22ème rang des 34 pays de l'OCDE étudiés pour le niveau des salaires versés aux enseignants après 15 ans d'exercice (rappel du rapport de l'OCDE 2013 : en 2010, le salaire annuel des enseignants en début de carrière était en France de 27 184 € contre 29 801 € pour la moyenne de l'OCDE et de 31 351 € pour la Finlande pour prendre un exemple si souvent cité). En outre, la diminution de 20% du salaire des stagiaires à la rentrée 2014 est un véritable scandale ! Les certifiés stagiaires toucheront alors un salaire net de 1 300 € contre 1 590 € aujourd'hui. La France va ainsi aggraver son retard par rapport au reste de l'OCDE pour la rémunération des enseignants débutants.

Le tableau est sombre. Il serait temps que nos ministres comprennent que des mesures doivent être prises pour améliorer l'attractivité de nos métiers, en particulier en matière de rémunération. La juste rémunération des agents publics aurait des effets positifs sur la relance économique, participerait au financement de la protection sociale et apporterait in fine une contribution supplémentaire pour les recettes de l'Etat. L'austérité n'est pas une solution, elle est au contraire un amplificateur de la crise comme le montre l'exemple des pays européens engagés dans cette voie. Bien que Marylise Lebranchu déclare vouloir ouvrir le chantier des carrières et des rémunérations, l'objectif de réduction du déficit public à 3% du PIB laisse peu d'espoir quant aux perspectives de revalorisation salariale.

Comme cela se passe déjà pour un certain nombre de personnels, chefs d'établissements et inspecteurs, le SNES-FSU continue de réclamer la déconnexion de l'évaluation et de l'avancement qui doit être linéaire pour tous et permettre de parcourir l'ensemble de la carrière au rythme le plus favorable. Pourquoi l'argument trop souvent utilisé pour dénigrer notre revendication, à savoir une démotivation et donc « un rendement pédagogique » amoindri, serait valable pour les enseignants mais pas pour ces personnels ? Au contraire, nous sortirions enfin d'une infantilisation de la profession et cela permettrait un réel travail en équipe débouchant sur une amélioration des pratiques. Les collègues qui ne sont promus ni au grand choix ni au choix, parce qu'ils n'ont pas été inspectés suffisamment au cours de leur carrière, ou pas à temps, ou encore, à égalité de barème, parce qu'ils sont nés au mauvais moment, sont-ils réellement plus motivés à enseigner avec le système actuel ?

Pour le SNES-FSU, Il devient urgent de rattraper le retard accumulé en prenant des mesures énergiques :

- revalorisation de la valeur du point d'indice gelé depuis 4 ans et son indexation sur les prix.
- mesures de rattrapage des pertes.
- reconstruction de la grille indiciaire.
- carrière déconnectée de l'évaluation comme celle des chefs d'établissements et des inspecteurs.
- intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire.

C'est par ces mesures que le ministère reconnaîtra le travail et la qualification de ses agents et rendra au métier toute l'attractivité qu'il mérite.